

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
8 FÉVRIER 2022**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue en huis clos le 8 février 2022 à 14h00.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2022
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 janvier 2022
- 1.9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022
- 1.10. Adoption du règlement 2022-001 relatif au code d'éthique et déontologie des employés municipaux
- 1.11. Adoption du règlement 2022-002 relatif au code d'éthique et déontologie des élus municipaux
- 1.12. Plateau Urbain Papineau : acceptation du protocole d'entente pour travaux municipaux et autorisation de signature
- 1.13. Vente pour taxes 2022 : adoption de la liste des immeubles à être vendus
- 1.14. Vente pour taxes 2022 : autorisation d'enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
- 1.15. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier : demande d'aide financière
- 1.16. Formation des comités municipaux
- 1.17. Protocole d'entente pour le prolongement des réseaux sur la rue Yvon-Daigneault : autorisation de modification
- 1.18. École St-Pie X de Papineauville : demande de reconstruction afin de rapatrier les écoliers de Papineauville vers leur milieu de vie
- 1.19. Dépôt à neige : autorisation de signature d'un protocole d'entente pour la cession des terrains
- 1.20. Dépôt à neige : autorisation de présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'environnement
- 1.21. Adoption du règlement 2022-003 Plan d'urbanisme
- 1.22. Adoption du règlement 2022-004 Permis et certificats
- 1.23. Adoption du règlement 2022-005 Zonage
- 1.24. Adoption du règlement 2022-006 Lotissement
- 1.25. Adoption du règlement 2021-016 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2004-03-09
- 1.26. Moulin Seigneurial Papineau : mandat au conseiller Robert Desbiens et au Comité culturel de Papineauville

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de janvier 2022
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 janvier 2022
- 2.3. Infrastructel : autorisation de paiement pour honoraires professionnels réglementation d'urbanisme
- 2.4. Budget 2022 : autorisation de versement des dons, commandites et soutiens financiers
- 2.5. MRC Papineau : autorisation de paiement de la quote-part 2022
- 2.6. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 2.7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 124500 \$ qui sera réalisé le 22 février 2022

3. Ressources humaines

- 3.1. Congrès 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec : autorisation d'inscription de la direction générale
- 3.2. Association des communicateurs municipaux du Québec : adhésion de l'adjointe administrative et communication
- 3.3. Confirmation d'emploi pour l'inspectrice municipale adjointe
- 3.4. Suspension avec solde de l'employé 03-0029 le temps d'une enquête administrative

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Construction et installation d'armoire et comptoir au garage municipal : acceptation d'une soumission des entreprises Faubert
- 4.2. Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc : acceptation d'une proposition de service de la compagnie Aqua Data

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Plan de mise en œuvre local : dépôt du rapport 2021 année 3
- 5.3. Dépôt du rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie
- 5.4. Autorisation d'achat de bottes de combat
- 5.5. Modification de la résolution 2021-09-393 par suite du désistement de l'entreprise

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Demande de dérogation mineure 2021-306 : décision
- 6.3. Mandat au comité consultatif d'urbanisme : revitalisation du centre urbain

7. Environnement

- 7.1. Mandat au comité consultatif en environnement : réglementation sur l'interdiction des sacs de plastique à usage unique
- 7.2. Dépôt des statistiques annuelles 2021 pour les matières résiduelles

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles à la bibliothèque
- 8.2. Fête Nationale 2022 : budget d'activité
- 8.3. Prêt de local pour la clinique d'impôt 2021 au CR3A Papineau
- 8.4. Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité : autorisation de déposer une demande d'aide financière
- 8.5. Appui au projet de célébration du 200^e anniversaire du moulin seigneurial

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Des postes sont disponibles pour devenir membre du comité consultatif d'urbanisme et du comité consultatif d'environnement. Des dossiers forts intéressants seront à voir dans les prochaines années.
- Nous avons soumis à la MRC une demande afin de valider la légalité des articles des règlements applicables par la Sûreté du Québec et relatifs aux droits de visite et d'inspection. Il s'avère que ces articles sont légaux et n'enfreignent en rien les droits et libertés qui sont prévues à la Charte québécoise. Par extension il en est de même pour les règlements municipaux où le droit de visite et inspection est prévu.
- Notre partenariat avec la SPCA de l'Outaouais est débuté. Vous devez maintenant communiquer directement avec eux pour indiquer la présence de chiens ou de chats errants. Concernant la problématique de gestion des colonies de chats

sauvages, nous sommes à préparer un plan de match afin de débiter ce printemps. Consultez notre page Facebook et notre site internet pour plus d'information.

- Une première rencontre a eu lieu pour la construction des jeux d'eau. Les premiers travaux devaient débiter en mars prochain.
- Nous espérons vous voir lors de la journée d'hiver organisée par la Corporation des loisirs de Papineauville le 12 février prochain. Toutes les activités se tiendront près du centre communautaire. Consultez notre page Facebook et notre site internet pour plus d'information.

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur Paul-André David, maire
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Christian Proulx, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse était aussi présente.

Le Conseil forme quorum et siège sous ma présidence.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Paul-André David.

1.3 2022-02-053 OUVERTURE DE SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE ET EN HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui introduit la nécessité que la séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos dans le sens de sans public et que conformément au décret 2020-029 du 26 avril 2020, la présente séance sera enregistrée et mise à la disposition du public dans les plus brefs délais.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

1.5 2022-02-054 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert et après ajout du point suivant au varia

9.1.1 Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique : dossier de cession

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2022-02-055 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer ou déclare

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Christian Proulx si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Christian Proulx informe le conseil qu'il déclare un intérêt pour le point 2.1.

Monsieur le maire Paul-André David demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Paul-André David demande à monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2022-02-056 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2022-02-057 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 18 JANVIER 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 18 janvier 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2022-02-058 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2022-02-059 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-001 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte le règlement 2022-001 relatif au code d'éthique et déontologie des employés municipaux.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2022-02-060 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-002 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement 2022-002 relatif au code d'éthique et déontologie des élus municipaux.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2022-02-061 PLATEAU URBAIN PAPINEAU : ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR TRAVAUX MUNICIPAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil accepte le libellé du protocole d'entente pour travaux municipaux pour le projet de développement résidentiel Plateau Urbain Papineau.

Et que monsieur Paul-André David, maire et madame Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière, soient par les présentes autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2022-02 -062 VENTE POUR TAXES 2022 : ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS

La greffière-trésorière et directrice générale soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 9 juin 2022 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ledit état soit approuvé par le Conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

1.14 2022-02-063 VENTE POUR TAXES 2022 : AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2022-02-062;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la greffière-trésorière, directrice générale ou son représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

M. Paul-André David, Maire. demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

1.15 2022-02-064 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que ce Conseil souhaite obtenir une aide financière du député de Papineau dans le but d'améliorer le réseau routier municipal pour l'exercice financier 2022-2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil demande au député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, de bien vouloir considérer l'octroi d'une aide financière de 30,000\$ à partir de son budget discrétionnaire 2022-2023 dans le but d'améliorer le réseau routier municipal.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2022-02-065 FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner la formation des divers comités municipaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil entérine la formation des comités municipaux tel qu'il suit :

Comités	Membres
Comité ressources humaines	Paul-André David, maire Francine Dutrisac, conseillère Béatrice Cardin, conseillère et présidente Martine Joannis, directrice générale
Comité consultatif d'urbanisme	Paul-André David, maire Francine Dutrisac, conseillère Béatrice Cardin, conseillère Responsable de l'urbanisme et environnement Martine Joannis, directrice générale Sylvie Séguin, membre de la communauté

	Martin Parent, membre de la communauté Nicholas Carrière, membre de la communauté Peter Levick, membre de la communauté
Comité consultatif environnement	Paul-André David, maire Robert Desbiens, conseiller Jean-Yves Carrière, conseiller Responsable de l'urbanisme et environnement Martine Joanisse, directrice générale Nicole Beauchamp, membre de la communauté François Payette, membre de la communauté
Comité loisirs, sports, culture et promotion touristique	Paul-André David, maire Robert Desbiens, conseiller et président Michel Leblanc, conseiller Patrick Chartrand, responsable Martine Joanisse, directrice générale
Comité de sécurité incendie	Paul-André David, maire Francine Dutrisac, conseillère et présidente Christian Proulx, conseiller Stephen Bélanger, directeur SSI Martine Joanisse, directrice générale
Comité travaux publics	Paul-André David, maire Michel Leblanc, conseiller Jean-Yves Carrière, conseiller et président Patrick Perreault, directeur TP Martine Joanisse, directrice générale

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17

2022-02-066 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX SUR LA RUE YVON-DAIGNEAULT : AUTORISATION DE MODIFICATION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2017-08-418 autorisant la signature d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Yvon-Daigneault;

ATTENDU que le certificat d'autorisation a été reçu et qu'il y a lieu de modifier la date de réalisation des travaux pour 2022;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise la modification du protocole d'entente et que la date des travaux soit 2022.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2022-02-067 ÉCOLE ST-PIE X DE PAPINEAUVILLE : DEMANDE DE RECONSTRUCTION

ATTENDU que le Centre de service scolaire Au-Cœur-des-Vallées a déposé un projet de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville auprès du ministère de l'Éducation du Québec;

ATTENDU que ce projet de reconstruction est essentiel au maintien de la position stratégique de la municipalité de Papineauville au sein de la MRC Papineau;

ATTENDU que le développement résidentiel actuel est en grande partie associé à l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire et que ces dernières doivent pouvoir compter sur des infrastructures pouvant prendre en charge leurs enfants;

ATTENDU que de trop nombreux écoliers de Papineauville sont transférés aux écoles limitrophes provoquant ainsi une perte de capacité pour ces dernières, soient Montebello et Plaisance;

ATTENDU que le statut actuel de l'école en matière de salubrité et de vétusté est aux derniers rangs du palmarès des écoles du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville demande au ministère de l'Éducation du Québec de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de service scolaire Au-Cœur-des-Vallées.

Et que la présente résolution soit aussi transmise à la MRC aux municipalités la composant afin d'obtenir leur appui.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19 2022-02-068 DÉPÔT À NEIGE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA CESSION DES TERRAINS

ATTENDU les discussions avec le propriétaire des projets de lots 6 484 081 et 6 484 080 sur lesquels sera construit le futur dépôt à neige municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un accord écrit du propriétaire sur la cession éventuelle de ces projets de lots afin que ce dernier fasse partie de la demande de certificat d'autorisation qui sera soumise au ministère de l'environnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que monsieur Paul-André David, maire et madame Martine Joannis, directrice générale soient par les présentes autorisés à signer un protocole d'entente pour la cession des projets de lots 6 484 081 et 6 484 080 où sera construit le dépôt à neige municipal.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.20 2022-02-069 DÉPÔT À NEIGE : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que monsieur Simon Larocque de la compagnie Groupe Laurence soit autorisé, au nom de la municipalité de Papineauville, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de dépôt à neige de la municipalité de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.21 2022-02-070 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-003 PLAN D'URBANISME

ATTENDU l'adoption du règlement 2021-003 via la résolution 2021-09-395 et la réception d'un avis de non-conformité de la MRC Papineau;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement de remplacement 2022-003 sur le Plan d'urbanisme.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.22 2022-02-071 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-004 PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU l'adoption du règlement 2021-005 via la résolution 2021-09-397 et la réception d'un avis de non-conformité de la MRC Papineau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte le règlement de remplacement 2022-004 sur les permis et certificats.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.23 2022-02-072 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-005 ZONAGE

ATTENDU l'adoption du règlement 2021-003 via la résolution 2021-09-399 et la réception d'un avis de non-conformité de la MRC Papineau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement de remplacement 2022-05 sur le zonage.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.24 2022-02-073 ADOPTION SANS MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2022-006 LOTISSEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement de lotissement pour donner suite à l'adoption du règlement 2022-003 sur le Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil adopte le règlement 2022-006 sur le Lotissement sans modification.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.25 2022-02-074 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 2004-03-09

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le règlement 2021-016 modifiant le règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble 2004-03-09, celui-ci ayant fait l'objet d'une procédure réglementaire conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.26 2022-02-075 MOULIN SEIGNEURIAL PAPINEAU : MANDAT AU CONSEILLER ROBERT DESBIENS ET AU COMITÉ CULTUREL DE PAPINEAUVILLE-

CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Papineauville au projet visant à célébrer le 200^e anniversaire de la construction du moulin à farine au cœur de Papineauville et la mise en valeur de son riche patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT l'existence de pièces anciennes ayant fait partie du moulin seigneurial et qu'il y a lieu d'en faire l'inventaire afin de soumettre au conseil municipal un rapport sur leur récupération éventuelle;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que le conseil municipal mandate madame Martine Joanisse, directrice générale, monsieur le conseiller Robert Desbiens et le Comité culturel de Papineauville à faire rapport au conseil municipal sur l'existence desdites pièces, d'en faire l'inventaire et de soumettre un rapport dans les meilleurs délais.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

Monsieur le conseiller Christian Proulx a déclaré un intérêt en lien avec la liste des comptes à payer. Il se retire de la table des délibérations. Il ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu-

2.1 2022-02-076 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 janvier 2022 pour un montant total de 28 394.51 \$ comprenant les chèques numéros 14324 à 14334.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 janvier 2022 au montant de 211 815.50 \$ comprenant les dépôts directs numéros 503188 à 503227.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 janvier 2022 au montant de 74 336.65 \$ comprenant les prélèvements numéros 5864 à 5936.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 janvier 2022 au montant de 281 456.29 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 72 067.98 \$ jusqu'au 31 janvier 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur le conseiller Christian Proulx reprend sa place à la table des délibérations du conseil municipal. Il prend de nouveau part aux discussions et décisions.

2.2 2022-02-077 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 JANVIER 2022

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 janvier 2022 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (11.52% du budget 2022) et d'investissement au 31 janvier 2022.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2022-02-078 INFRASTRUCTEL : AUTORISATION DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS RÉGLEMENTATION D'URBANISME

ATTENDU la réception de la facture 83067 pour honoraires professionnels en date du 19 janvier 2022 de la firme Infrastructel pour la mise à jour de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 3028.16 \$ taxes incluses en paiement de la facture 83067 de la firme Infrastructel pour honoraires professionnels.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 411 : Services professionnels

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2022-02 -079 BUDGET 2022 : AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONNS, COMMANDITES ET SOUTIENS FINANCIERS

CONSIDÉRANT les demandes de dons et commandites reçues et respectant la politique de dons et commandites en vigueur;

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier présentées par la Corporation des loisirs de Papineauville et le Comité culturel de Papineauville;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget 2022 à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil procède au versement des dons suivants :

ORGANISME	SOUTIEN FINANCIER
Fondation LJP	500\$
Organisme de participation des parents	850\$
Service de garde St-Pie X	150\$

Club de marche	500\$
Banque alimentaire	500\$
Corporation des loisirs de Papineau	1000\$
Alliance alimentaire	225\$
Fête des Jubilaires	Location salle gratuite
Club athlétique Petite-Nation	Location salle gratuite

Je propose aussi

Que ce Conseil autorise les soutiens financiers suivants :

- Corporation des loisirs de Papineauville : 8000\$
- Comité des affaires culturelles de Papineauville : 3000\$

Les versements sont conditionnels à la tenue des activités et évènements qui font l'objet des demandes financières.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Subventions et commandites, 02 70172 690 : Subvention corporation des loisirs et 02 70293 996 : Affaires culturelles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2022-02-080 MRC PAPINEAU : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2022-

ATTENDU la réception de la répartition de la quote-part 2022 de la Municipalité de Papineauville pour les activités de la MRC de Papineau au montant de 128,717.19\$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil accepte la répartition de la quote-part 2022 de la municipalité de Papineauville et autorise une dépense et un déboursé de 128,717.19 \$ pour ce faire et payable selon les échéances suivantes :

1 ^{er} mars 2022 :	42,905.73 \$
1 ^{er} juillet 2022:	42,905.73 \$
1 ^{er} septembre 2022:	42,905.73 \$

Les fonds à cette fin seront puisés à même les différents postes budgétaires touchés.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2022-02-081 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture :	8 février 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 février 2022
Montant :	124 500 \$		

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 février 2022, au montant de 124 500 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 000 \$	1,50000 %	2023
11 100 \$	2,00000 %	2024
11 700 \$	2,30000 %	2025
11 900 \$	2,50000 %	2026
78 800 \$	2,75000 %	2027

Prix de : 98,00700 Coût réel : 3,15850 %

2 CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE NATION

11 000 \$	3,31000 %	2023
11 100 \$	3,31000 %	2024
11 700 \$	3,31000 %	2025
11 900 \$	3,31000 %	2026
78 800 \$	3,31000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,31000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Papineauville accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 février 2022 au montant de 124 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2010-10-006 et 2011-008. Ces billets sont émis au prix de 98,00700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7

2022-02-082 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 124,500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 FÉVRIER 2022

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Papineauville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 124 500 \$ qui sera réalisé le 15 février 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-10-006	57 500 \$
2011-008	67 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2010-10-006 et 2011-008, la Municipalité de Papineauville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 février 2022 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	11 000 \$	
2024.	11 100 \$	
2025.	11 700 \$	
2026.	11 900 \$	
2027.	12 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	66 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2010-10-006 et 2011-008 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2022-02-083 CONGRÈS 2022 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : AUTORISATION D'INSCRIPTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le contrat de la directrice générale prévoit un budget annuel pour sa formation et son perfectionnement et que les sommes ont été prévues au budget 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 619.72\$ taxes incluses pour l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 15 au 17 juin 2022.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 494 : Cotisations et abonnements et 02 13200 310 : Déplacements et représentation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 2022-02-084 ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE POUR L'AGENTE ADMINISTRATIVE ET COMMUNICATION

ATTENDU la pertinence d'inscrire madame Nadia Faubert, adjointe administrative et communication à l'Association des communicateurs du Québec et que les sommes ont été prévues au budget 2022;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 275\$ plus taxes pour l'inscription de l'adjointe administrative et communication à l'Association des communicateurs du Québec pour l'année 2022.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 454 : Formation

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2022-02 -085 CONFIRMATION D'EMPLOI POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-07-393 autorisant l'embauche de madame Natacha Tremblay au poste d'inspectrice municipale adjointe à compter du 2 août 2021;

ATTENDU que ce poste était assorti d'une période probatoire de six mois, que celle-ci a démontré sa capacité à occuper lesdites fonctions et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, confirme madame Natacha Tremblay dans son poste d'inspectrice municipale adjointe rétroactivement au 2 février 2022.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2022-02-086 SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ 03-0029 LE TEMPS D'UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU que des allégations particulières ont été portées à l'attention du conseil municipal, qu'une enquête doit être effectuée et qu'une suspension avec solde de l'employé concerné est requise;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil suspende avec solde l'employé 03-0029, rétroactivement au 28 janvier 2022 pour une période indéterminée.

Et que la direction générale soit mandatée à effectuer ladite enquête en rencontrant les personnes concernées et en faisant rapport au conseil dans les meilleurs délais pour clore ce dossier.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2022-02-087 CONSTRUCTION ET INSTALLATION D'ARMOIRE ET COMPTOIR AU GARAGE MUNICIPAL : ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION DES ENTREPRISES FAUBERT

ATTENDU que le nouveau bâtiment requiert l'achat et l'installation de comptoirs et d'armoires pour les bureaux et la réception de la soumission suivante à cet effet soit :

Les entreprises Faubert : 6475\$ avant taxes

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2022 et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics accepte la proposition du 24 janvier 2022 de la compagnie Les entreprises Faubert pour l'achat et l'installation des nouveaux comptoirs et des nouvelles armoires au garage municipal.

Qu'une dépense et un déboursé de 6475 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04000 000 : Garage municipal.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2022-02-088 RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICE DE LA COMPAGNIE AQUA DATA

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal et la réception de la soumission suivante à cet effet, soit Aquadata : 7995 \$ avant taxes;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2022 la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 6 décembre 2021 de la compagnie Aquadata pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal pour l'année 2022.

Une dépense et un déboursé de 7995\$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41300 521 : Entretien et réparation conduite d'eau potable.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2022-02-089 STATISTIQUES MENSUELLES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de janvier du service de sécurité incendie.

Interventions	Janvier
Systemes d'alarme	2
Désincarcération	4
Entraide	1
Incendie	2
Autres assistances	1
Total	10

5.2 2022-02-090 PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL : DÉPÔT DU RAPPORT 2021 ANNÉE 3

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du plan de mise en œuvre local 2021 année 3 de la municipalité de Papineauville le tout conformément au schéma de couverture de risques incendies de la MRC Papineau.

5.3 2022-02-091 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie. Ce dernier sera déposé sur le site internet de la municipalité pour consultation.

5.4 2022-02-092 AUTORISATION D'ACHAT DE BOTTES DE COMBAT

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de trois paires de bottes incendie et la réception de la soumission suivante à cet effet soit Antonio Moreau 1984 limitée : 1352.01\$, avant taxes

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2022 et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie accepte la proposition du 21 janvier 2022 de la compagnie Antonio Moreau 1984 limitée pour l'achat de trois paires de bottes incendie.

Qu'une dépense et un déboursé de 1352.01\$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650 : Vêtement et chaussures.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 2022-02-093 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-09-393 PAR SUITE DU DÉSISTEMENT DE L'ENTREPRISE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-09-393 acceptant la proposition de la compagnie SERBY pour l'achat d'une pompe à buanderie et produits de lessive pour l'équipement en place et que ladite compagnie s'est désistée;

ATTENDU qu'une soumission de la compagnie Sani-Tec au montant de 2322.39\$ taxes incluses a été reçu pour l'achat desdits équipements;

ATTENDU que ces sommes avaient été prévues au budget 2021 et la recommandation du directeur du service incendie;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur incendie autorise la modification de la résolution 2021-09-393 tel qu'il suit :

Que ce Conseil accepte la soumission 4793 au montant de 2322.39\$ taxes incluses de la compagnie Sani-Tec pour l'achat et l'installation d'une pompe à buanderie ainsi que des produits de nettoyage requis.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 03001 000 : Équipements de pompiers.

Qu'un transfert du surplus accumulé anticipé 2021 soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2022-02-094 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de janvier pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Janvier 2022
Rénovation	3
Abattage d'arbres	1
Renouvellement	1
Bâtiment complémentaire	3
Démolition	-
Eau souterraine	-
Lotissement	-
Animaux domestiques	6
Dérogation mineure	-
Galerie, clôture	-
Installation septique	-
Mur de soutènement	-
Nouvelle construction	1
Piscine	1
Remblai déblai	1
Branchement	1
Affichage	-
Certificat d'occupation	86
Changement d'usage	-
Agrandissement	-
Bande riveraine	-
Garde de poules	-

6.2 2022-02-095 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-306 : DÉCISION

ATTENDU que les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;
- ATTENDU que la demande présentée par le propriétaire du 1411, route 148 a pour effet d'autoriser la construction d'un garage de 72 mètres carrés en marge avant;
- ATTENDU que le projet de construction déroge à l'article 4.12 du règlement de zonage 2022-005 relativement à la localisation des garages détachés qui n'autorise l'implantation qu'en cour arrière et latérale ;
- ATTENDU qu'un avis public permettant une consultation par écrit en lien avec cette demande de dérogation mineure a été dûment publiée;
- ATTENDU qu'aucune demande d'information ni aucun commentaire n'ont été reçus en lien avec cette demande de dérogation mineure;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure 2021-306 permettant la construction d'un garage détaché en marge avant au 1411 route 148.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3

2022-02-096 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : REVITALISATION DU CENTRE URBAIN

- ATTENDU qu'il y a lieu de redynamiser le centre urbain et de poser des gestes concrets en ce sens;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil donne mandat au comité consultatif d'urbanisme de présenter au conseil municipal un Plan de revitalisation du centre urbain lors d'une prochaine séance. Ce mandat est assorti d'un budget de 2000\$.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1

2022-02-097 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT : RÉGLEMENTATION SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

- ATTENDU qu'il y a lieu d'aller plus loin dans la gestion de nos matières résiduelles et qu'une réglementation interdisant l'usage des sacs de plastique est une avenue intéressante pour débiter;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil donne mandat au comité consultatif en environnement de soumettre au conseil municipal un projet de réglementation sur l'interdiction des sacs de plastique à usage unique.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2

2022-02-098 DÉPÔT DES STATISTIQUES ANNUELLES 2021 POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques annuelles 2021 sur les matières résiduelles. Ces dernières seront déposées sur le site internet municipal pour consultation.

Période	Déchets						Recyclage						Compostage						Déchets, Recyclage, Compostage		
	2021		2020		2019		2021		2020		2019		2021		2020		2019		2021	2020	2019
	Tonnes	% Résidus générés	Total Tonnes	Total Tonnes	Total Tonnes																
Janvier	41,92	58%	34,24	47%	41,36	48%	20,24	28%	27,25	38%	32,26	37%	10,41	14%	10,66	15%	12,62	15%	72,57	72,15	86,24
Février	42,00	60%	43,52	64%	41,83	62%	20,18	29%	20,02	29%	17,67	26%	8,16	12%	4,96	7%	8,08	12%	70,34	68,50	67,58
Mars	48,01	58%	43,72	58%	42,98	56%	24,51	29%	23,75	31%	23,44	31%	10,75	13%	8,55	11%	10,37	14%	83,27	76,02	76,79
Avril	72,74	65%	64,08	51%	83,66	65%	21,74	19%	44,72	35%	36,87	29%	17,28	15%	17,22	14%	7,73	6%	111,76	126,02	128,26
Mai	46,68	61%	58,58	61%	65,74	60%	21,46	28%	21,71	23%	26,42	24%	7,98	10%	15,06	16%	17,67	16%	76,12	95,35	109,83
Juin	77,28	69%	44,09	56%	47,21	60%	22,24	20%	25,30	32%	18,88	24%	12,87	11%	9,23	12%	12,93	16%	112,39	78,62	79,02
Juillet	56,56	54%	47,05	58%	51,83	53%	33,93	32%	21,43	27%	33,81	35%	14,43	14%	12,15	15%	11,34	12%	104,92	80,63	96,98
Août	70,69	67%	45,26	52%	42,93	55%	19,55	19%	21,19	25%	23,65	30%	15,28	14%	19,81	23%	11,83	15%	105,52	86,26	78,41
Septembre	58,25	59%	72,80	65%	53,32	58%	21,99	22%	24,57	22%	24,97	27%	18,80	19%	15,39	14%	13,82	15%	99,04	112,76	92,11
Octobre	50,05	59%	63,58	55%	69,31	64%	19,93	24%	37,95	33%	23,96	22%	14,47	17%	14,99	13%	15,85	14%	84,45	116,52	109,12
Novembre	47,38	53%	45,53	47%	45,00	57%	27,16	31%	37,43	39%	21,15	27%	14,09	16%	14,15	15%	12,42	13%	88,63	97,11	78,57
Décembre	39,71	52%	41,02	43%	38,88	54%	27,45	36%	45,78	47%	19,14	27%	9,61	13%	9,59	10%	13,33	14%	76,77	96,39	71,35
Totaux	651,27	60%	603,47	55%	624,05	58%	280,38	26%	351,10	32%	302,22	28%	154,13	14%	151,76	14%	147,99	13%	1 085,78	1 106,33	1 074,26

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2022-02-099 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de janvier pour la bibliothèque.

JANVIER	
Abonnements actifs en moyenne	355
Prêt de livres numériques	-
Prêt régulier	270
Prêt instruments de musique	1
Jours d'ouverture mensuel	5

8.2 2022-02-100 FÊTE NATIONALE 2022 : BUDGET D'ACTIVITÉ

ATTENDU que la municipalité tiendra son activité annuelle dans le cadre de la Fête Nationale du Québec et que certains dépôts et achats doivent être faits à l'avance;

ATTENDU qu'une somme de 12,000 \$ a été prévue au budget et la recommandation du comité loisirs et culture ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise un budget ne dépassant pas 12,000 \$ pour la tenue des activités reliées à la Fête Nationale du Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70296 996 : St-Jean-Baptiste

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2022-02-101 PRÊT DE LOCAL POUR LA CLINIQUE D'IMPÔT 2021 AU CR3A PAPINEAU

ATTENDU que le Conseil régional du 3^e âge Papineau offrira sa clinique d'impôt pour les aînés dont plusieurs de Papineauville;

ATTENDU que l'organisme demande un accès gratuit au local de l'âge d'or pour offrir ce service comme par les années passées;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise le prêt du local de l'âge d'or au CR3A Papineau les 9 et 23 mars et 13 avril 2022 durant l'après-midi.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2022-02-102 VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la municipalité est admissible au Volet 4 du fonds régions et ruralité pour des projets locaux de revitalisation pour l'année 2021-2022;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité afin d'acquérir des abris solaires pour le site de la future aire de jeux d'eau.

Que la directrice générale, madame Martine Joannis, agisse comme personne-ressource au nom de la municipalité.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2022-02-103 APPUI AU PROJET DE CÉLÉBRATION DU 200E ANNIVERSAIRE DU MOULIN SEIGNEURIAL

CONSIDÉRANT qu'un moulin à farine a été construit sur l'initiative de Louis-Joseph Papineau et de Denis-Benjamin Papineau en 1822, au cœur de ce qui est devenu la municipalité de Papineauville;

CONSIDÉRANT que le moulin a contribué largement au développement de la municipalité en assurant aux premiers colons et aux citoyens à venir un accès sécuritaire et fiable à une denrée principale pour leurs familles;

CONSIDÉRANT que les bâtiments d'une valeur inestimable témoignant du développement de la municipalité depuis la construction du moulin et dont bon nombre sont toujours debout et habités, font aujourd'hui partie de notre patrimoine immobilier et ponctuent l'histoire de notre communauté, notre sens d'identité collective et notre fierté;

CONSIDÉRANT que le Comité culturel de Papineauville, appuyé de ses partenaires, organise en 2022 une série d'activités visant à célébrer cet anniversaire en mettant en avant-scène un patrimoine riche de 200 ans d'histoire;

CONSIDÉRANT que ces célébrations contribueront à dorénavant l'image de Papineauville en tant que communauté culturelle dynamique qui fait une place particulièrement enviable à son vibrant héritage patrimonial et aideront à la positionner

comme une destination de choix dans la Petite-Nation, comme dans le reste de l'Outaouais;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le conseil municipal de Papineauville appui le projet visant à célébrer le 200^e anniversaire de la construction du moulin à farine au cœur de Papineauville et la mise en valeur de son riche patrimoine bâti, qui fait la fierté de notre communauté.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.1.1 2022-02-104 FABRIQUE DE LA PAROISSE STE-ANGÉLIQUE : DOSSIER DE CESSION

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis qu'il faut suspendre les procédures entreprises à l'encontre de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Angélique afin de donner toute la place à des discussions ouvertes sur des dossiers concernant la communauté de Papineauville;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le conseil municipal de Papineauville suspende les procédures légales à l'encontre de la Fabrique à compter de ce jour en lien avec la cession de terrains.

Que la direction générale soit responsable d'assurer les suivis requis afin de donner suite à la présente résolution.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.1.2 POINTS DES ÉLUS

Monsieur le conseiller Michel Leblanc mentionne qu'un retour en présentiel serait bienvenu afin de rencontrer les contribuables.

9.2 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

Considérant que la séance est en huis clos, nous invitons la population à soumettre leurs questions sur la présente séance ou toute autres demandes via courriel à l'attention de la direction générale au papineauville@papineauville.ca. Notez que l'enregistrement de cette séance et son procès-verbal seront déposés sur le site internet de la municipalité.

9.3 2022-02-105 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que cette séance soit levée à 15h30.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 8 février 2022.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 8 février 2022.

Paul-André David
Maire